

A

nnexe III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE PRÉPARATION ET RÉALISATION D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES			SCOLAIRES (établissements publics et privés sous contrat) APPRENTIS (CFA et sections d'apprentissage habilités) FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (établissements publics)		SCOLAIRES (établissements privés hors contrat) APPRENTIS (CFA et sections d'apprentissage non habilités) FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (établissements privés) ENSEIGNEMENT À DISTANCE CANDIDATS INDIVIDUELS	
ÉPREUVES	UNITÉ	COEF.	MODE	DURÉE	MODE	DURÉE
Unités professionnelles						
EP1 : Communication technique.	UP1	4	CCF*		ponctuelle écrite	3 h
EP2 : Réalisation.	UP2	9 ⁽¹⁾	CCF		ponctuelle	8 h ⁽²⁾
Unités d'enseignement général						
EG1 : Français et histoire-géographie	UG 1	3	CCF		ponctuelle écrite et orale	2 h 15 mn
EG2 : Mathématiques- Sciences	UG 2	2	CCF		ponctuelle écrite	2 h
EG3 : Éducation physique et sportive.	UG 3	1	CCF		ponctuelle	
Épreuve facultative : Langue vivante étrangère ⁽³⁾	UF		ponctuelle orale	20 min	ponctuelle orale	20 min

* Contrôle en cours de formation

(1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) Dont 1 h pour la vie sociale et professionnelle.

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent, sauf dérogation accordée par le recteur. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

Annexe V

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES ET D'UNITÉS

CAP INSTALLATION EN ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES (Arrêté du 7 septembre 1992) dernière session 2006	CAP PRÉPARATION ET RÉALISATION D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES 1 ^{ère} session 2007
EPI : Expression technologique	UPI : Communication technique
Unités d'enseignement général	Unités d'enseignement général
UG1 : Français et histoire-géographie	UG1 : Français et histoire-géographie
UG2 : Mathématiques-sciences	UG2 : Mathématiques-sciences
UG3 : Éducation physique et sportive	UG3 : Éducation physique et sportive

CAP ÉLECTROTECHNIQUE (Arrêté du 20 septembre 1989) dernière session 2006	CAP PRÉPARATION ET RÉALISATION D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES 1 ^{ère} session 2007
EPI : Expression technologique	UPI : Communication technique
Unités d'enseignement général	Unités d'enseignement général
UG1 : Français et histoire-géographie	UG1 : Français et histoire-géographie
UG2 : Mathématiques-sciences	UG2 : Mathématiques-sciences
UG3 : Éducation physique et sportive	UG3 : Éducation physique et sportive

NB - Toute note obtenue aux épreuves, à compter du 1^{er} septembre 2002, peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).

Les correspondances des notes d'enseignement général obtenues antérieurement à la session d'examen de 2005 sont régies par les dispositions de l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du CAP.